



*Le Président*

N° 1662 / PR

Papeete, le

20 MAR. 2015

à

**Monsieur Antoine HERY**  
**Responsable du bureau UE et Balkans**  
**Reporters sans frontières**  
**47, rue Vivienne**  
**75 002 PARIS**

Monsieur,

J'ai bien pris connaissance de la lettre ouverte que vous avez bien voulu m'adresser concernant la situation de la presse en Polynésie française.

Vous faites état de « pressions économiques et politiques » ou de cas « d'autocensure » des journalistes et vous me demandez quelles solutions concrètes je saurais apporter à un contexte de travail difficile pour les journalistes.

Je trouve pour le moins étonnant que vous me sollicitiez sur ce point puisqu'il n'appartient pas au pouvoir politique de s'immiscer dans des affaires qui ne relèvent pas de sa compétence, surtout quand vous soulignez avec justesse que les journalistes doivent rester indépendants du pouvoir politique.

Je vous rappelle par ailleurs qu'en Polynésie française, bien qu'autonome, ce sont bien les lois de la République qui s'appliquent et que la liberté de la presse est garantie par la Constitution. Malgré les termes de votre approche, il ne me semble pas que la situation des médias locaux diffère de celle de l'ensemble du territoire national où l'on constate des concentrations dans la presse liées à des impératifs économiques.

Je crois par ailleurs que si le quotidien *Les Nouvelles* a fermé ses portes après le changement de propriétaire, c'est bien en raison des difficultés économiques qui avaient d'ailleurs poussé le groupe Hersant à se séparer de ses titres en Polynésie française. Dans un contexte économique très tendu, où la publicité s'est raréfiée, le groupe repreneur n'avait sans doute pas d'autre choix.

Je note d'ailleurs que le maintien de deux quotidiens par le groupe Hersant relevait d'une stratégie qu'il a appliqué dans certaines régions de métropole pour limiter l'implantation de titres concurrents. Or, il s'avère qu'un autre groupe, très solide économiquement, avait commencé à jalonner son implantation avec le gratuit d'information *Tahiti Infos*.

Pour autant, et malgré la fermeture des *Nouvelles*, il ne me semble pas que la liberté de la presse soit particulièrement menacée en Polynésie française où il existe une rare diversité des moyens d'information pour notre petite communauté de 260.000 habitants.

Ainsi, la Polynésie française peut s'enorgueillir de disposer de deux quotidiens d'information générale, de deux chaînes de télévision locale (une troisième est en gestation), de quatre sites d'information en ligne, de vingt-six radios, dont six d'information générale, d'un mensuel et de nombreux périodiques. Cela sans compter la multiplicité d'accès aux réseaux sociaux.

Il me semble qu'au regard de cette diversité, la pluralité et la liberté de l'information sont largement assurées.

Vous me proposez par ailleurs, pour garantir une pluralité de la presse qui existe déjà, que la puissance publique octroie des subventions aux médias. Je crains que sur ce point, vous soyez particulièrement mal informé par votre représentant local.

Je tiens d'abord à vous préciser que, la Polynésie française faisant partie de la République, la presse écrite, ainsi que les services de presse en ligne basés dans notre collectivité, sont éligibles au fonds stratégique pour le développement de la presse (décret 2014-659 du 23 juin 2014) et qu'il convient à ces organes de presse de formuler leurs demandes éventuelles.

Par ailleurs, les radios locales associatives sont éligibles au fonds de soutien à l'expression radiophonique (décret 2006-1067 du 25 août 2006).

Ces fonds d'Etat garantissent indéniablement l'indépendance des médias à l'égard du pouvoir politique polynésien.

Polynésie 1<sup>ère</sup>, télé et radio, relevant du groupe France Télévisions, est également largement subventionnée par le budget de l'Etat pour son fonctionnement et ses achats de programmes.

Localement, la Polynésie française consacre annuellement sur son budget une somme de plus de 800 millions de francs CFP (près de 7 millions d'euros) pour le fonctionnement de la chaîne TNTV, sans compter les subventions d'équipement que peut présenter la société, ni la subvention exceptionnelle qui a été accordée ces dernières années pour l'apurement de la dette auprès de ses fournisseurs (672 millions de FCFP, soit environ 5 millions d'euros), faute de quoi elle aurait été déclarée en cessation de paiement.

Je vous indique également qu'un rapport de l'inspection générale des finances (nationale), publié en septembre 2012, a préconisé la fermeture de TNTV jugée trop pesante pour les finances publiques. L'assemblée de la Polynésie française, et j'en faisais partie, s'y est fermement opposée pour garantir la pluralité de l'information télévisée.

Sur le plan du soutien financier aux entreprises de presse, je vous indique qu'elles sont également éligibles au dispositif de la défiscalisation locale pour leurs investissements. C'est ainsi que la société Pacific Presse (*Tahiti Infos*) a été agréée en décembre 2013 pour l'achat d'une rotative pour un crédit d'impôt maximum d'un peu plus de 255 millions FCFP (soit un peu plus de 2 millions d'euros).

D'autre part, les entreprises de presse bénéficient d'un régime fiscal favorable à l'importation du papier-journal, les entreprises agréées au titre de la réglementation locale pouvant même être exonérées de droits de douanes.

Enfin, à l'instar de la métropole, la presse bénéficie d'un régime postal préférentiel grâce à l'établissement public Office des postes et télécommunications.

Ainsi, vous voyez que les fonds publics sont déjà largement mis à contribution en faveur des médias et que le budget de la Polynésie française se doit d'intervenir dans bon nombre d'actions relevant de l'intérêt général, notre priorité actuelle allant à la relance économique et à l'emploi. Une bonne santé économique et financière du Pays ne peut être que favorable à la bonne santé de la presse.

Vous avez souhaité également revenir sur les propos que j'ai tenu devant les responsables des rédactions à l'occasion des vœux que j'ai présenté à la presse le 21 janvier dernier et dont vous n'avez retenu que certains passages.

Lors de ce discours, j'ai exprimé un point de vue qui peut ne pas être partagé par les journalistes, je le conçois. Mais en aucun cas, ce point de vue était constitutif d'éventuelles pressions, et ceux qui me connaissent bien – notamment les journalistes qui travaillent en Polynésie – savent bien que je ne suis pas d'un tempérament interventionniste. Je le rappelais d'ailleurs dans mon discours en ces termes : *« Vous êtes libres, bien évidemment, d'apporter votre éclairage, votre point de vue. Ce qui m'importe, c'est que l'information de base reste, si ce n'est totalement objective – nous n'atteindrons jamais la perfection en la matière –, du moins qu'elle ne soit pas emprunte d'impartialité, où qu'elle vienne servir des intérêts particuliers »*.

Encore une fois, mon point de vue n'était pas une injonction, et les responsables des rédactions ne m'ont pas formulé de commentaire particulier lors du cocktail que nous avons partagé.

En tout état de cause, ma parole est libre, au même titre que celle des journalistes. C'est cela aussi la démocratie.

Et si j'ai bien employé le terme de *« loyauté »*, je vous invite à le replacer dans le contexte de la phrase prononcée : *« je souhaite que nos relations s'inscrivent dans un climat de confiance et de respect mutuel, de loyauté aussi »*. Il s'agit donc de réciprocité, ce terme s'appliquant également à moi. Je vous renvoie par ailleurs à la définition du Larousse de ce terme : *« probité, droiture, honnêteté »*, ce qui me semble correspondre à l'esprit de la charte de déontologie des journalistes (la déclaration de Munich de 1971, qui a sans doute mieux apprécié le terme *« loyauté »* que vous, rappelle d'ailleurs qu'un journaliste ne doit *« pas user de méthodes déloyales pour obtenir des informations »*).

Pour ce qui me concerne, mes relations avec les journalistes sont ouvertes et franches. Chacun peut discuter librement avec moi, sans qu'il soit nécessairement utile d'user d'un certain formalisme, d'autant que dans notre petit pays chacun se connaît bien et se tutoie.

Je n'ai jamais cherché à entraver le travail de la presse ou à fait quelque pression qui pourrait nuire à l'exercice de l'expression libre et indépendante des médias. C'est très mal me connaître que de penser ainsi.

J'espère avoir répondu à vos interrogations et je vous incite à venir en Polynésie française pour vous rendre compte par vous-même de la réalité du paysage médiatique polynésien, mais aussi des difficultés économiques auxquelles notre Pays a à faire face depuis une dizaine d'années, et qui ont entraîné la fermeture de nombreuses entreprises et la perte de 15.000 emplois.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations les meilleures.

  
**Edouard FRITCH**

